

## CHARTRE D'ETHIQUE DU POLE « GESTION DES RISQUES ET VULNERABILITES DES TERRITOIRES »

### 1. APPROCHE GENERALE

---

#### 1.1 Préambule

##### 1.1.1 Présentation du Pôle Risques, entité juridique propre.

L'association « euro-méditerranéenne sur les risques » est porteuse des labels Pôle de compétitivité et PRIDES Paca « Gestion des Risques et Vulnérabilité des Territoires ». Plus communément et ci-dessous désigné par : Pôle Risques.

En vue de veiller à garantir la sécurité des informations traitées au sein du Pôle, il a été décidé de doter le Pôle de compétitivité / Prides Paca d'une Charte d'éthique.

##### 1.1.2 Contexte

Les entreprises, organismes de formation, Universités, publics ou privés, notamment, (ci après dénommés les « Membres Adhérents ») réunis au sein du Pôle de compétitivité / Prides Paca « Gestion des Risques et Vulnérabilités des Territoires », ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets innovants destinés à favoriser le développement économique.

Les valeurs et devoirs déclinés dans la présente charte doivent permettre aux Membres Adhérents et permanents du Pôle d'optimiser leur collaboration dans un environnement de confiance et de bonne entente.

#### 1.2 Objet

La présente Charte a pour objet de formaliser au sein du Pôle :

- les valeurs communes ;
- les règles de bonne conduite auxquelles chaque membre ou permanent du Pôle est invité à se conformer en intégrant le Pôle.

Elle rappelle notamment la nécessité du respect des principes et des règles d'éthique applicables au sein du Pôle, ainsi que la nécessité du respect des lois en vigueur.

La présente Charte n'a pas pour objet d'apporter une réponse directe à toutes les questions de la vie professionnelle. En revanche, elle doit constituer une première base de référence dans le choix d'un comportement nécessaire en harmonie avec les valeurs du Pôle.

#### 1.3 Champ d'application

La présente Charte s'applique à tous les représentants des Membres Adhérents et aux permanents du Pôle de compétitivité / Prides Paca.

La Charte doit être ratifiée par chaque Représentant Permanent des Membres Adhérents et des permanents du Pôle de compétitivité / Prides Paca « Gestion des Risques et Vulnérabilités des Territoires ».



## 2. ENGAGEMENTS ET REGLES DE BONNE CONDUITE

### 2.1 Comportement général

#### 2.1.1 Entraide et développement du Pôle

Les Membres Adhérents du Pôle s'engagent à favoriser l'accomplissement des projets de recherche et de développement du Pôle, notamment par l'entraide entre les Membres Adhérents du Pôle de compétitivité / Prides Paca en fonction des domaines de compétences et d'activités de chacun, selon un principe de complémentarité.

Les Membres Adhérents du Pôle communiquent au sein du Pôle toutes les informations légales et autorisées pouvant concourir au développement du Pôle.

Ils respectent les objectifs du Pôle et s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des projets du Pôle.

#### 2.1.2 Respect de la confidentialité

Les Membres Adhérents du Pôle s'engagent à se soumettre à tous les engagements et/ou règles de confidentialité éventuellement mises en place par le Pôle, en sa qualité d'entité juridique propre.

#### 2.1.3 Respect mutuel des Membres Adhérents du Pôle

Chaque Membre Adhérent du Pôle est tenu, notamment, de :

- garantir la confidentialité et la sécurité des informations de chaque membre Adhérent du Pôle ;
- respecter la propriété intellectuelle de chaque Membre Adhérents du Pôle ;
- conserver le matériel de chaque Membre Adhérent du Pôle en bon état de fonctionnement ;
- ne pas s'approprier un bien appartenant à un autre Membre Adhérent du Pôle ;
- s'abstenir de toute utilisation délictueuse et/ou abusive du patrimoine d'un Membre Adhérent du Pôle.

### 2.2 Principes directeurs

#### 2.2.1 A l'intérieur du Pôle

Chaque Membre Adhérent du Pôle s'engage à faire respecter au sein du Pôle par ses employés les principes suivants :

- Confidentialité des projets de recherche du Pôle ;
- Prudence ;
- Rigueur ;
- Solidarité ;
- Loyauté ;
- Complémentarité dans le respect des règles de confidentialité.

Chaque Membre Adhérent s'engage à ce que chacun de ses employés s'acquitte de ses devoirs professionnels avec intégrité.

Dans le cadre de ses relations avec les autres Membre Adhérents du Pôle, il appartient à chacun de privilégier un comportement courtois et une attitude respectueuse, exempte de toute discrimination.

Les éventuels conflits entre les Membres Adhérents du Pôle doivent se régler dans le respect des intérêts de chaque Partenaire.

### **2.2.2 A l'extérieur du Pôle**

Dans le cadre de leurs relations avec l'extérieur, les Membres Adhérents du Pôle doivent en permanence veiller:

- à respecter une obligation de discrétion et de confidentialité concernant l'ensemble de leurs activités au sein du Pôle et les projets du Pôle ;
- à respecter une obligation de réserve et de prudence dans les relations avec toutes personnes, physiques ou morales, extérieures au Pôle ;
- à promouvoir l'image du Pôle et éviter ainsi tout comportement ou attitude susceptible de porter atteinte à cette image et nuire ainsi à la réputation et la renommée du Pôle.

### **2.3 Respect des lois en vigueur**

Chaque Membre Adhérent s'engage à respecter et à faire respecter par ses employés, les réglementations et les normes ainsi que les règles déontologiques applicables à son activité professionnelle et/ou à son domaine d'activité, telles que définies notamment dans la convention collective qui lui est applicable.

Chaque Membre Adhérent s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les règles d'ordre public.

## **3. MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE**

### **3.1 Nomination d'un responsable de l'éthique du Pôle**

Le Pôle, en sa qualité d'entité juridique propre, nomme M. Joël CHENET, président du pôle « Gestion des Risques et Vulnérabilité des territoires », comme responsable de la bonne application de la présente charte d'éthique au sein du Pôle par chacun des Membres Adhérents du Pôle.

### **3.2 Destinataires**

La présente charte est remise à chacun des Membre Adhérents du Pôle, qui la ratifie et s'engage à en assurer l'application au sein de sa structure.

### **3.3 Prestataires extérieurs**

Chaque Membre Adhérent du Pôle s'engage à faire signer systématiquement aux prestataires extérieurs qu'il emploie, et qui mettraient du personnel à leur disposition dans le cadre de la réalisation de leurs prestations, un engagement de confidentialité.

### **3.4 Respect**

Chaque Membre Adhérent du pôle reconnaît avoir pris connaissance du texte de la présente Charte et prend l'engagement d'en respecter le contenu.

Il appartient à chacun d'eux, en cas de doute sur la conduite à adopter, de consulter sans attendre le responsable de l'éthique du Pôle désigné.



### 3.5 Conflits d'intérêt

#### 3.5.1 Définition

Est définie comme un « conflits d'intérêts » toute situation dans laquelle un individu, un groupe d'individus, un organisme, un établissement ou une entreprise, Membre Adhérent du Pôle, est amené :

à porter un jugement sur un autre Membre Adhérent du Pôle ;

à participer à une prise de décisions dont il pourrait lui-même tirer un bénéfice direct ou indirect dans le cadre de ses activités au sein du Pôle ;

à avoir connaissance d'informations dont lui-même ou le Membre Adhérent du Pôle auquel il appartient pourrait tirer profit en les utilisant ou en les diffusant.

D'une manière générale, la participation au Pôle ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir.

#### 3.5.2 Conduite à tenir

En cas de conflit d'intérêt ou de suspicion d'un tel conflit, la conduite à tenir est la suivante :

la personne concernée doit informer le responsable de l'éthique du Pôle, qui agira en qualité de médiateur ;

le médiateur apprécie la réalité du conflit d'intérêts ;

le médiateur prend les mesures nécessaires pour éviter tout risque de prise illégale d'intérêt au sein du Pôle.

### 3.6 Evolution

La présente charte est un texte qui doit s'adapter à la vie du Pôle.

Par conséquent, les Membres Adhérents du Pôle sont invités à soumettre au Pôle toute remarque ou proposition susceptible de faire évoluer le texte de la présente charte et ce, dans le souci d'œuvrer pour la mise en œuvre d'une politique d'éthique efficace au sein du Pôle de compétitivité / Prides Paca.

Je soussigné (e) .....  
..... (Nom, prénom, fonction et qualité du signataire),

Intervenant en tant que Représentant Permanent de la structure adhérente suivante :  
.....  
..... (Nom et coordonnées).

Atteste accepter les conditions de la présente charte d'éthique du Pôle Risques et entends la diffuser et la faire appliquer à toutes autres personnes physiques de la structure morale.

Fait à :

Signature du « représentant permanent »  
Précédé de la mention : « *bon pour acceptation* »  
et cachet :

Le :

En deux exemplaires originaux.